



Retraite

■ L'IPS opposée à l'augmentation des cotisations des artisans et des commerçants

L'Institut de la protection sociale réagit, le 25 septembre, aux préconisations de la Cour des comptes, qui estime dans son dernier rapport que, « à droits équivalents, l'effort contributif des artisans et commerçants pour leur retraite de base demeure inférieur à celui des travailleurs salariés », et suggère de « renforcer l'effort contributif des cotisants », en alignant progressivement le taux de la cotisation dé plafonnée des deux régimes de base (artisans et commerçants) sur celui des salariés (*v. l'actualité n° 16673 du 19 septembre 2014*). Pour l'IPS, « en ouvrant ce dossier, la Cour prend le risque de relancer la contestation des régimes obligatoires et les refus de paiement des charges sociales ». Pour cette raison, l'IPS demande « l'abandon de cette proposition et une remise à plat des cotisations obligatoires payées par les indépendants ».